



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 85553

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes posés par la réduction du nombre de postes au CAPES d'occitan-langue d'oc. En effet, une première diminution importante de 17 à 13 a eu lieu à la session 2002. En 2004, les étudiants engagés dans la préparation à ce concours ont été consternés d'apprendre, un mois avant les épreuves d'admissibilité, que le nombre de postes mis au concours passait de 13 postes à 4 postes. En 2005, les postes au concours sont restés au nombre de 4 alors que dans sa réponse à la question écrite du 8 juin 2004, le ministre de l'éducation nationale avait précisé : « Pour l'année 2005, le CAPES d'occitan sera ouvert. » Pourtant, cette langue représente un espace linguistique de neuf académies, soit trente-deux départements et 12 millions d'habitants. Il est donc urgent de revenir aux vingt postes annuels mis au concours précédemment, afin que soient respectés la transmission et l'enseignement des langues de France, et tout particulièrement la survie de la langue et de la culture occitanes. En conséquence, il souhaite savoir quelles dispositions peuvent être prises pour que le nombre de postes mis au concours au CAPES 2006 d'occitan-langue d'oc redonne à cet enseignement la place et la valeur qu'il mérite.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85553

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1445